



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.6

24 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 31.2.6 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ACTION CONCERTÉE POUR
LES BALEINES À BOSSE (*Megaptera novaeangliae*) DE LA MER D'ARABIE**

Résumé :

Le Réseau des baleines de la mer d'Arabie (ASWN) a soumis le rapport ci-joint sur la mise en œuvre de l'Action concertée pour les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) de la mer d'Arabie, présenté sous la cote UNEP/CMS/Concerted Action 12.4 (Rev.COP14).

*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE POUR LES BALEINES À BOSSE (*Megaptera novaeangliae*) DE LA MER D'ARABIE

UNEP/CMS/ CONCERTED ACTION 12.4 (Rev.COP14)

ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée pour les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) de la mer d'Arabie

Numéro de document : Action concertée 12.4 (Rev.COP14)

ORGANISME DE RAPPORT

Les auteurs de la proposition de l'action concertée étaient

- Le Dr G. Notarbartolo di Sciara, ancien conseiller nommé par la COP pour les mammifères aquatiques, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS
- Le Réseau des baleines de la mer d'Arabie (ASWN, voir <https://arabianseawhalenetwork.org/>)

La mise en œuvre de l'action concertée ayant été principalement facilitée par l'ASWN, le présent rapport a été préparé par le coordonnateur du Réseau.

ESPÈCE/POPULATION CIBLE

Classe : Mammifères
Ordre : Cetartiodactyla Sous-ordre : Cetacea
Famille : Balaenopteridae
Genre : Megaptera
Espèce : *Megaptera novaeangliae*

Inscrite aux Annexes I et II de la CMS

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

L'Action concertée prévoyait plusieurs activités dans trois domaines principaux :

- (1) la correction des lacunes en matière de connaissances ;
- (2) l'information et la sensibilisation ;
- (3) le renforcement des capacités ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation.

Malgré les difficultés de financement, toutes ces activités ont progressé entre la COP 14, en février 2024, et l'année 2025. Les efforts ont été principalement menés par les organisations des pays de l'aire de répartition qui ont réalisé des activités de recherche et de conservation. Le Réseau des baleines de la mer d'Arabie (ASWN) a fourni un cadre général favorisant l'échange d'expériences et d'expertise, ainsi que la coordination du travail d'élaboration d'un plan régional de conservation et de gestion.

Des financements ont été obtenus pour soutenir le travail d'un coordonnateur de l'ASWN et d'un point focal pour la communication entre juin 2023 et juillet 2025. Ces personnes de contact ont ainsi pu : 1) tenir à jour le site Web de l'ASWN et les communications sur les

réseaux sociaux, et 2) organiser un certain nombre de réunions virtuelles en ligne. Les activités et les progrès accomplis sont résumés dans le rapport fourni au Comité scientifique de la Commission baleinière internationale (CBI) en avril 2024 ([SC/69B/CMP/05Rev1](#)) ainsi que dans le [bulletin d'information de l'ASWN](#) publié en août 2025.

MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ACTION CONCERTÉE (LE CAS ÉCHÉANT)

En 2025, les efforts ont été axés sur une série d'engagements des parties prenantes et sur la formulation d'un plan régional de conservation et de gestion qui devrait être mis en œuvre sous les auspices conjoints de la CMS et de la CBI. Un plan de conservation et de gestion (largement semblable à un plan d'action par espèce de la CMS) a été envisagé en tant qu'objectif final de l'Action concertée, car il fournirait un cadre approuvé par les gouvernements permettant une collaboration transfrontière entre des parties prenantes très diverses, collaboration nécessaire pour garantir un travail efficace de conservation de cette population menacée. En [mai 2025, un atelier](#) a été organisé à Oman, réunissant des acteurs des gouvernements, de l'industrie et de la société civile d'Oman et d'Inde, les deux seuls États de l'aire de répartition de la baleine à bosse de la mer d'Arabie (BBMA) qui sont aussi membres de la CBI, afin de discuter en détail du cadre du plan de conservation et de gestion, des menaces auxquelles les BBMA sont confrontées dans l'ensemble de l'aire de répartition et des actions qu'il convient de réaliser en priorité pour y faire face. Dans les mois qui ont suivi cet atelier, les points focaux de la CMS dans les États de l'aire de répartition de la BBMA qui sont parties à la CMS, ainsi que tous les membres de l'ASWN et les membres du Comité scientifique et du Comité de conservation de la CBI, ont examiné et révisé le projet de plan de conservation et de gestion, qui a été soumis à la COP de la CMS sous la cote [UNEP/CMS/COP15/Doc.25.4.2/Annexe 3](#).

Ce plan de conservation et de gestion reprend le modèle de la CBI et prévoit la poursuite et l'expansion des recherches et de la surveillance, l'atténuation des menaces, la sensibilisation et le renforcement des capacités par les acteurs des États de l'aire de répartition, sous la direction d'un coordonnateur et d'un comité de pilotage. Les rapports seront établis par l'intermédiaire des mécanismes de la CMS et de la CBI, dans le cadre de leurs instances scientifiques et des réunions de leurs membres.

RÉFÉRENCES (le cas échéant)

Document [UNEP/CMS/COP15/Doc.25.4.2/Annexe 3](#) Projet de plan de conservation et de gestion de la baleine à bosse de la mer d'Arabie

ACTION

Cette Action concertée pourra être considérée comme achevée lorsque le plan de conservation et de gestion aura été approuvé par la CMS et la CBI, le cas échéant. Après cette approbation, l'Action concertée devra donc être clôturée, et les efforts se concentreront alors sur la mise en œuvre du plan adopté.